

CONNAITRE LA FILIERE SEMENCES ET PLANTS

Pour communiquer auprès des élus, des pouvoirs publics et des médias, il est nécessaire de disposer de données chiffrées sur les entreprises du secteur.

En 2001, le Gnis avait réalisé une première enquête, renouvelée en 2006, ce qui permet d'observer les évolutions de notre secteur. Les résultats 2006 sont issus des réponses de 298 entreprises représentant l'essentiel de l'activité des différents groupes d'espèces.

L'analyse comparée montre qu'au cours de la période 2000-2005, le chiffre d'affaires du secteur semences et plants a stagné. Il est de 2 milliards d'euros en 2005.

Le nombre de groupes et d'entreprises intervenant dans la production a diminué de 7%. Par contre, en création variétale, ce nombre a peu varié. Le secteur reste peu concentré, les dix premières entreprises réalisant 50% du chiffre d'affaires total.

Dans les entreprises, les effectifs sont stables avec 8600 équivalents temps plein. Presque 50% de ces personnes se consacrent à la production, un quart à la recherche et un quart aux autres activités commerciales, de marketing et administratives.

Le budget Recherche de 189 millions d'euros représente 10% du chiffre d'affaires, plaçant le secteur dans une position intermédiaire entre la pharmacie (14%) et l'électronique (9%). Pour 2006-2010, les budgets prévisionnels d'investissement donnent la priorité à la recherche avec une progression de 16% par rapport à 2000-2005.

Contact : philippe.silhol@gnis.fr

REGLEMENTATION

Le délai de réentrée : des échanges d'information sont nécessaires en période de contrôle

L'arrêté du 12 septembre 2006 fait obligation de respecter un délai de réentrée, avant de pénétrer dans une parcelle traitée. Ces mesures concernent toutes les cultures et toutes les productions, y compris les parcelles de multiplication de semences et plants.

Selon les produits utilisés, l'interdiction de réentrée dans une parcelle est d'une durée comprise entre 6 et 48 heures après traitement.

Une analyse de risque, espèce par espèce, a mis en évidence qu'il y avait une probabilité forte de passage d'un produit en période de contrôle des cultures par le Soc.

Cette réglementation nécessite donc des échanges d'informations plusieurs jours à l'avance entre contrôleurs du Soc, techniciens d'établissements producteurs et, en cas de doute sur les traitements, avec les agriculteurs-multiplicateurs concernés.

Contact : délégué régional du Gnis

CONTROLE ET CERTIFICATION

Blé tendre – zéro contamination par la carie

Depuis 2003, à la demande de la section céréales et protéagineux du Gnis, le Soc a mis en place un observatoire sanitaire sur les productions de semences de blé tendre destinées à être certifiées et commercialisées non traitées.

En 2003, 2004 et 2005, des analyses sanitaires ont montré une contamination très faible. Par contre, sur la récolte 2006, 30% des productions de semences de blé tendre présentaient une contamination par la carie.

A partir de ce constat, une procédure réglementaire a été engagée par le Gnis pour la mise en place d'une norme de certification de niveau « zéro contamination par la carie » pour les lots de semences certifiées non traitées de blé tendre. Cette réglementation devrait être applicable à partir du 1er juillet 2007.

Contact : daniel.minard@gnis.fr

ECONOMIE

Bilan du commerce extérieur pour les semences de maïs

Pour la campagne 2005-2006, les importations de semences de maïs sont en diminution de 15% et se situent à 371.000 quintaux. Les exportations, en diminution également de 14% par rapport au niveau record de 2004-2005, atteignent cependant 784.000 quintaux. Elles progressent pour la Hongrie et l'Ukraine et retrouvent un niveau habituel sur l'Allemagne.

La balance commerciale dégage donc un excédent de 413.000 quintaux.

Pour 2006-2007, les échanges commerciaux du secteur maïs apparaissent toujours très actifs avec un volume d'exportations en progression par rapport à la même période l'an dernier.

Ainsi, le secteur maïs contribue de manière importante au solde positif du commerce extérieur de la branche « semences et plants ».

Contact : dominique.daviot@gnis.fr

CHIFFRES CLE

Nombre d'agriculteurs-multiplicateurs (récolte 2006)

Céréales à paille	7.654
Maïs et sorgho	3.584
Fourragères et gazons	4.617
Protéagineux	1.107
Betteraves	1.024
Pommes de terre	933
Oléagineux	2.114
Lins et chanvre	1.057
Potagères	2.293
Ensemble	19.342